

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le mercredi 30 mars 2022 à 19 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Adam Gordon, vice-président et commissaire-parent; Melissa Wall, vice-présidente substitut et commissaire; Donna Anber, Vincent Cammisano, James Di Sano et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Présents par visioconférence : Olivia Landry, commissaire; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; et Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications.

Absente : Karla Abraham Di Francesco, commissaire.

Invités : Jade Lalonde Touchette, élève du CDC Lachute; Charlene O'Hanley, enseignante au CDC Lachute; et Sergio Gentile, président d'élection.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes qui visionnent la séance en ligne et il vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

HEURE : 19 h 30

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que l'ordre du jour contenu au document n° CC-SWLSB-2022/03/30-CA-001 soit adopté sans modification.

CC-220330-CA-0065

Adoptée à l'unanimité

2.0 Reconnaissance – Imaginez le Canada – Projet de réconciliation

Le président informe les personnes présentes que, ce soir, le conseil rendra honneur à l'une de ses élèves, Jade Touchette, pour le projet qu'elle a réalisé dans le cadre du programme *Imaginez le Canada*. Commandité par le Centre national pour la vérité et la réconciliation de l'Université du Manitoba, ce programme invite les élèves partout au pays, de la maternelle au cégep, à imaginer un

Canada réconcilié. On a demandé aux élèves de communiquer par l'art, l'écriture ou d'autres médiums leur vision d'un Canada réconcilié. Parmi tous les projets présentés, douze ont été retenus.

Charlene O'Hanley, l'enseignante de Jade, a soutenu son projet. Son travail a aussi été souligné.

L'œuvre d'art de Jade, intitulée *Mother Nature*, dépeint l'un des dénouements tragiques des pensionnats. Une fois terminée, l'œuvre sera exposée à l'entrée du centre.

M^{me} O'Hanley mentionne que Jade Touchette fait partie du peuple Ojibwés et que sa famille compte d'autres survivants des pensionnats. Jade croit au processus de guérison.

Jade remercie le conseil pour cet honneur et mentionne qu'elle est très excitée à l'idée de terminer son œuvre d'art. Elle espère que celle-ci sera un moyen de redonner à tous les enfants qui ont perdu la vie dans un de ces pensionnats.

Le président mentionne que le conseil aimerait beaucoup voir l'œuvre de Jade une fois terminée et la diffuser sur les réseaux sociaux.

3.0 Approbation des procès-verbaux

3.1 23 février 2022

Approbation
du procès-verbal
23 février 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 23 février 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

CC-220330-CA-0066

Adoptée à l'unanimité

3.2 23 mars 2022

Approbation
du procès-verbal
23 mars 2022

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 23 mars 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

CC-220330-CA-0067

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications explique les paramètres de la période de questions. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il est possible d'inscrire des questions pour la deuxième période de questions.

Elle confirme ensuite qu'aucune question n'a été reçue pour la première période de questions et que la deuxième période de questions est consacrée uniquement aux points à l'ordre du jour.

5.0 Rapport du président

Le président demande aux personnes présentes d'observer une minute de silence à la mémoire de l'élève qui a quitté ce monde beaucoup trop tôt.

Après cette minute de silence, le président souhaite la bienvenue à la première séance en personne depuis un bon moment. Il ajoute qu'il espère que tout le monde a pu profiter de la semaine de relâche pour se reposer et faire le plein d'énergie en vue des derniers mois de l'année scolaire 2021-2022. Il y aura certainement des défis à relever pendant cette dernière ligne droite, car la province est maintenant dans une sixième vague de COVID-19, comme annoncé plus tôt aujourd'hui. La commission scolaire est prête à affronter les défis et assurera la sécurité de ses élèves et de son personnel. Il remercie toutes les personnes concernées pour le soutien accordé à l'ensemble de la communauté scolaire ainsi que les élèves, les membres du personnel enseignant, les membres du personnel de l'entretien manuel et les gestionnaires qui ont vu au bon fonctionnement.

Il poursuit en commentant les événements suivants de son rapport :

- 9 et 10 mars 2022 – En compagnie des commissaires Donna Anber, Vincent Cammisano, James Di Sano, Olivia Landry, Emilio Migliozi et Melissa Wall, du commissaire-parent Adam Gordon et de la directrice générale, il s'est joint aux parents de la commission scolaire pour assister à une conférence sur l'intimidation donnée par M. Alain Pelletier. M. Pelletier a décrit ce que vit chaque jour une personne victime d'intimidation. Il transmet ses remerciements aux organisateurs de la conférence, soit la directrice de l'école secondaire Laval Senior, Nathalie Rollin, et son équipe, ainsi que Dominic Di Stefano, animateur de vie spirituelle. Il encourage tous ceux qui n'ont pas assisté à la conférence de M. Pelletier de le faire. Chaque année, les écoles adoptent leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
- Équipe du climat scolaire – Le climat scolaire représente l'environnement d'apprentissage et les relations qu'on retrouve dans une école et sa communauté scolaire. Grâce à des communications positives, le climat scolaire crée un sentiment d'appartenance et un sentiment de sécurité sur les plans physique, affectif et social. Félicitations aux Services pédagogiques pour avoir mis en place une équipe responsable du climat scolaire qui, grâce à des pratiques d'excellence, favorise un climat positif à l'école.
- Le Gala Laurier et les Étoiles Laurier seront de retour le 26 mai prochain. Les élèves qui souhaitent passer une audition pour les Étoiles Laurier peuvent envoyer leurs vidéos à la commission scolaire. Jusqu'à ce jour, la commission scolaire a reçu quarante vidéos et s'attend à en recevoir d'autres d'ici la date limite. Lorsque nous aurons reçu toutes les soumissions, un jury les regardera et choisira de douze à seize numéros.

Événements dans la communauté – commentaires des commissaires

- La commissaire Donna Anber transmet un merci particulier à Melanie Bujold, coordonnatrice du centre scolaire et communautaire de l'école régionale Laurentian Regional. La chambre de commerce de Lachute a récemment souligné sa participation à des projets qui bénéficient les jeunes de la région.

Le président mentionne que les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont des centres névralgiques pour la communauté et que les centres scolaires et communautaires rassemblent les membres de la communauté.

6.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel en commentant l'information suivante concernant le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) :

Orientation n° 3 : *Offrir un environnement d'apprentissage et de travail favorisant la santé, la sécurité et le bien-être*

- Le CDC Pont-Viau a aménagé un espace zen qui peut être utilisé entre les classes. Pendant le mois de mars, des cours de yoga et de danse salsa y ont été donnés.

- L'école secondaire Laval Senior a tenu une conférence sur l'intimidation présentée par M. Alain Pelletier. Celui-ci a délivré l'un des messages les plus puissants qu'elle a entendus sur l'importance d'être attentifs à la manière dont on traite les gens autour de nous et sur la façon de créer un environnement sécuritaire.

Orientation n° 2 : *Offrir aux élèves des parcours variés grâce à des programmes d'études et des curriculums adaptés au 21^e siècle* – La commission scolaire offrira la maternelle 4 ans et la maternelle 5 ans dans toutes ses écoles à compter de l'année scolaire 2022-2023. Un livret d'information sera envoyé à toutes les familles ayant inscrit leur enfant en maternelle 4 ans ou 5 ans et il sera également publié dans le site Web de la commission scolaire. Le but d'un tel livret est de guider les parents dans cette nouvelle aventure que vivra leur enfant et leur dire que des employés dévoués et bien formés sont prêts à l'accueillir à l'école.

Occasions de fierté

- Pendant son travail à temps partiel, Mykael Crispin, un élève de l'Académie de Sainte-Agathe, a remarqué que de nombreuses personnes âgées de la région avaient besoin de faire déneiger leur entrée. Il en a informé l'enseignant de sa classe d'entrepreneuriat et les élèves dans sa classe ont entre autres entrepris cet hiver le déneigement des entrées et des passages pour ces personnes. Le réseau CBC, ayant eu vent de cette initiative, a interviewé Mykael et son enseignant, Tom Simon, à l'émission *Breakaway*. Des félicitations à toutes les personnes qui ont pris part à cette activité.
- Le Service des communications, le Service des ressources humaines et les Services pédagogiques se sont mobilisés pour répondre à un besoin exprimé par les élèves et les employés au sujet de la guerre en Ukraine. Il y a des ressources à la disposition des écoles pour qu'elles puissent entamer des discussions sur ce sujet en classe et permettre aux élèves de s'exprimer. Certains élèves de l'école secondaire de Rosemère ont exprimé leurs sentiments par l'art. Le but est d'amasser 25 000 \$, et plus de la moitié de ce montant a été amassé à ce jour.

Événements à venir

- Avril est le mois de l'autisme et le 2 avril est la *Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme*. Cette journée nous permet de rappeler à tous l'importance de respecter la diversité et de favoriser l'inclusion.
- Le 26 mai prochain marquera le retour du Gala Laurier et des Étoiles Laurier. Les élèves dont les efforts seront soulignés lors du gala ont reçu leurs invitations le 29 mars 2022.
- Le Gala souper homard de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier aura lieu le 9 juin prochain.

Le président a informé les membres du public visionnant la séance sur Zoom qu'il est possible en tout temps d'inscrire leurs enfants à la maternelle 4 ans et 5 ans. Tout parent qui souhaite visiter une école peut appeler la direction d'école pour prendre rendez-vous.

L'initiative prise envers l'Ukraine mérite des applaudissements.

7.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

8.0 Décisions du conseil

8.1 Affaires juridiques, corporatives et communications

8.1.1 Nomination d'une présidence d'élection

En raison d'un conflit d'intérêts, le président cède son fauteuil au vice-président et se retire de la séance pour la période de discussion et de prise de décision sur la présidence d'élection.

Les commissaires Vincent Cammisano et James Di Sano se retirent également de la séance pour la même raison.

HEURE : 20 h 04

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications fait savoir que la démission du commissaire de la circonscription électorale n° 6 entraîne la tenue d'une élection partielle, car il reste plus de douze mois au mandat actuel.

Nomination d'une
présidence d'élection

ATTENDU QUE le commissaire de la circonscription électorale n° 6 a remis sa démission, en vigueur le 11 mars 2022;

CC-220330-CA-0068

ATTENDU QUE l'article 200 de la *Loi sur les élections scolaires* (la Loi) stipule que s'il reste plus de 12 mois à écouler avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le poste d'un membre élu du conseil des commissaires devient vacant, le président d'élection procède à la tenue d'une élection pour pourvoir ce poste;

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi stipule que la directrice générale de la commission scolaire est d'office la présidente d'élection;

ATTENDU QUE la directrice générale a le droit de refuser d'agir à titre de présidente d'élection si elle en obtient l'autorisation du conseil des commissaires;

ATTENDU QU'il est possible pour le conseil des commissaires de nommer une autre personne pour remplacer la directrice générale comme présidente d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Sergio Gentile comme président d'élection, en vigueur immédiatement, pour l'élection partielle prévue en juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Le président et les commissaires Cammisano et Di Sano réintègrent la séance. Le président reprend son fauteuil.

HEURE : 20 h 06

8.1.2 Nomination d'un ou d'une responsable de l'application des règles contractuelles

Nomination d'un ou d'une
responsable de
l'application des règles
contractuelles (RARC)

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200429-FR-0091, nommant la directrice adjointe du Service des affaires corporatives et du secrétariat général comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CC-220330-CA-0069

ATTENDU QUE la directrice adjointe du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications sera en congé et que la commission scolaire a été avisée de l'obligation de nommer une personne au poste de RARC de façon intérimaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination d'Éloïse Robichaud, directrice adjointe par intérim du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications, comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), en vigueur immédiatement;

QUE la fonction de ce poste soit conforme à la loi;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-200429-FR-0091.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Ressources matérielles et transport

8.2.1 Engagement d'un entrepreneur – école primaire d'Arundel – remplacement de la toiture

Le président explique aux personnes présentes qu'avant que le conseil puisse prendre une décision concernant une résolution, celle-ci est tout d'abord présentée à une réunion du comité consultatif pour une discussion en profondeur.

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport explique le processus à suivre pour assurer la conformité des soumissions reçues en réponse à un appel d'offres une fois qu'elles ont été ouvertes.

Engagement
d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de remplacer la toiture à l'école primaire d'Arundel;

École primaire d'Arundel

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-151-01 concernant le remplacement de la toiture à l'école primaire d'Arundel et l'ouverture, le 16 mars 2022; des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

Remplacement
de la toiture

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-220330-MR-0070

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le remplacement de la toiture à l'école primaire d'Arundel à l'entreprise Les Couvreur Duro-Toit inc., au coût total de 178 220,00 \$, avant les taxes, ou 190 493,57 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.2.2 Engagement d'un entrepreneur – école primaire Mountainview ES – remplacement de la toiture

Engagement
d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de remplacer la toiture à l'école primaire Mountainview;

École primaire
Mountainview

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-163-01 concernant le remplacement de la toiture à l'école primaire Mountainview et l'ouverture, le 21 février 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

Remplacement
de la toiture

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-220330-MR-0071

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le remplacement de la toiture à l'école primaire Mountainview à l'entreprise Poulin & Bureau inc., au coût total de 371 970,00 \$, avant les taxes, ou 397 586,64 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.2.3 Engagement d'un entrepreneur – école secondaire de Rosemère – remplacement de la toiture

Engagement d'un entrepreneur	ATTENDU la nécessité de remplacer la toiture à l'école secondaire de Rosemère;
École secondaire de Rosemère	ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-187-01 concernant le remplacement de la toiture à l'école secondaire de Rosemère et l'ouverture, le 2 mars 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;
Remplacement de la toiture	ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;
CC-220330-MR-0072	IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le remplacement de la toiture à l'école secondaire de Rosemère à l'entreprise Couverture Montréal-Nord ltée au coût total de 1 544 975,00 \$, avant les taxes, ou 1 652 373,57 \$, taxes nettes;
	QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;
	ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.2.4 Engagement d'un entrepreneur – école primaire Pierre-Elliott-Trudeau – installation de salles de classe modulaires

Engagement d'un entrepreneur	ATTENDU la nécessité d'installer des salles de classe temporaires à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau en raison de la capacité d'accueil limitée de l'école;
École primaire Pierre-Elliott-Trudeau	ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-177-01 concernant la location et l'installation de quatre salles de classe modulaires à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau et l'ouverture, le 8 mars 2022; des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;
Installation de salles de classe modulaires	ATTENDU QU'un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme;
CC-220330-MR-0073	IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la location et l'installation de quatre salles de classe modulaires à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau à l'entreprise AMB Modulaire (AMB Tresec inc.), au coût total de 2 683 000,00 \$, avant les taxes, ou 2 867 771,50 \$, taxes nettes;
	QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;
	ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.2.5 Engagement d'un entrepreneur – école alternative Phoenix – réfection des blocs sanitaires

Engagement d'un entrepreneur	ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection des blocs sanitaires à l'école alternative Phoenix;
École alternative Phoenix	

Réfection
des blocs sanitaires

CC-220330-MR-0074

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-186-01 concernant la réfection des blocs sanitaires à l'école alternative Phoenix et l'ouverture, le 16 mars 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la réfection des blocs sanitaires à l'école alternative Phoenix à l'entreprise Constructions Larco inc., au coût total de 673 000,00 \$, avant les taxes, ou 719 347,83 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.2.6 Engagement d'un entrepreneur – école secondaire de Rosemère – réfection des blocs sanitaires – phase n° 1

Engagement
d'un entrepreneur

École secondaire
de Rosemère

Réfection des blocs
sanitaires – phase n° 1

CC-220330-MR-0075

ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire de Rosemère;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-187-01 concernant la réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire de Rosemère et l'ouverture, le 2 mars 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire de Rosemère à l'entreprise Constructions Larco inc., au coût total de 1 295 000,00 \$, avant les taxes, 1 384 183,41 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.2.7 Engagement d'un entrepreneur – école primaire Pinewood (annexe A) – réaménagement d'un débarcadère

Engagement
d'un entrepreneur

École primaire Pinewood
(annexe A)

Réaménagement
d'un débarcadère

CC-220330-MR-0076

ATTENDU la nécessité de réaménager le débarcadère réservé aux parents et de rénover le stationnement à l'école primaire Pinewood (annexe A);

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-155-01 concernant le réaménagement du débarcadère réservé aux parents et la rénovation du stationnement à l'école primaire Pinewood (annexe A) et l'ouverture, le 8 mars 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le réaménagement du débarcadère réservé aux parents et la rénovation du stationnement à l'école primaire Pinewood (annexe A) à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. au coût total de 643 346,00 \$, avant les taxes, ou 687 651,63 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.2.8 Engagement d'un entrepreneur – école primaire Saint-Jude – travaux de rénovation intérieure

Engagement
d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de rénover divers éléments essentiels à l'intérieur de l'école primaire Saint-Jude (les planchers des corridors au niveau principal, les planchers de quatre salles de classe et le remplacement des casiers, par exemple);

École primaire Saint-Jude

Travaux de
rénovation intérieure

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-168-02 concernant les travaux de rénovation intérieure à l'école primaire Saint-Jude et l'ouverture, le 21 février 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

CC-220330-MR-0077

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant les travaux de rénovation intérieure à l'école primaire Saint-Jude à l'entreprise Construction S. Fiset inc., au coût total de 701 600,00 \$, avant les taxes, ou 749 917,44 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.2.9 Demande faite au ministère de l'Éducation – PQI 2022-2032

En réponse à une question du président, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que la commission scolaire a de bonnes chances de recevoir une autorisation pour la construction d'une nouvelle école, comme nous l'avons demandé dans le PQI 2022-2032.

Le président remercie l'équipe du Service des ressources matérielles et du transport pour leur bon travail.

Demande faite au
ministère de l'Éducation

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-211027-MR-0023 approuvant les projets faisant l'objet d'une demande pour inclusion dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032;

PQI 2022-2032

CC-220330-MR-0078

ATTENDU QUE les projets faisant partie de la demande comprennent la construction de trois nouvelles écoles dans la région des Laurentides pour résoudre le problème de surcapacité à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau, à l'école primaire McCaig, à l'école primaire Laurentia, à l'école primaire Mountainview et à l'école primaire Saint-Jude, et la construction d'une nouvelle école dans la région de Laval pour répondre aux besoins particuliers des élèves de l'école primaire Crestview;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement des écoles indiquées ci-dessus ont adopté leurs résolutions respectives concernant ces projets pour inclusion dans le PQI 2022-2032;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande une mise à jour de la demande faite par la commission scolaire au ministère de l'Éducation du Québec concernant les projets pour inclusion dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 en y intégrant les résolutions reçues des conseils d'établissement de l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau, de l'école primaire McCaig, de l'école primaire Laurentia, de l'école primaire Mountainview, de l'école primaire Saint-Jude et de l'école primaire Crestview, telles que contenues au document n° CC-SWLSB-2022/03/30-MR-001;

ET QUE la demande révisée soit transmise au ministère de l'Éducation du Québec.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Ressources informationnelles

8.3.1 Participation à l'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales – acquisition de photocopieurs

Le directeur du Service des ressources informationnelles fait savoir que la participation à un appel d'offres du CAG exige l'adoption d'une résolution. Une telle participation nous donne la possibilité de faire des achats auprès de fournisseurs dont le prix soumis ne dépasse pas de 10 pour cent le plus bas prix soumis. La commission scolaire souhaite remplacer de 30 à 40 photocopieurs qui ont plus de 10 ans.

Participation à l'appel
d'offres public du CAG

Acquisition de
photocopieurs

CC-220330-IT-0079

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2022-8065-50 concernant la sélection de fournisseurs pour l'acquisition de photocopieurs par les organismes publics participants;

ATTENDU QUE, selon les documents d'appel d'offres du CAG, les organismes participants pourront faire l'achat de photocopieurs de tout fournisseur dont le prix soumis ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit autoriser la participation de l'organisme public à ce type d'appel d'offres, conformément au *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres afin de bénéficier des contrats de trente-six (36) mois qui seront octroyés par le CAG;

ATTENDU QUE le coût des besoins en matière de photocopieurs est estimé à 200 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources informationnelles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2022-8065-50 lancé par le Centre d'acquisitions gouvernementales;

QUE le directeur du Service des ressources informationnelles soit autorisé à signer tout document concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres public;

ET QUE le directeur du Service des ressources informationnelles soit autorisé à signer tous les bons de commande jusqu'à concurrence de 200 000,00 \$, avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

9.0 Points d'information

9.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

9.2 Rapports des commissaires-parents

9.2.1 Rapport du comité de parents

Le rapport est compris au fichier de la séance.

9.2.2 Rapport du comité consultatif EHDA

Le rapport est compris au fichier de la séance.

9.3 Rapport de l'ACSAQ

Aucun rapport n'est présenté.

9.4 Rapport du comité central des élèves

Aucun rapport n'est présenté.

10.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications indique qu'aucune question n'a été posée, mais une personne a commenté le rapport du président en écrivant que c'était agréable d'entendre de bonnes nouvelles.

11.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

12.0 Questions diverses

12.1.1 Projet d'agrandissement du Collège Dawson

Le président indique que le gouvernement du Québec agit de façon irresponsable en reportant un projet qui est sur la table de travail depuis de nombreuses années. Le gouvernement ne doit pas oublier que la province fait face à une pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé et que ce nouveau bâtiment du Collège Dawson aurait fourni l'environnement idéal pour la formation de nouveaux travailleurs de la santé. Nous espérons que la résolution suivante incitera le gouvernement à reconsidérer sa décision.

Le commissaire Bob Pellerin attire l'attention des personnes présentes sur le fait que notre société encourage constamment ses jeunes et ses adultes à élargir leurs horizons peu importe la langue. Le Collège Dawson est là pour former les citoyens de demain et le gouvernement ne devrait pas faire obstacle à leur volonté d'apprentissage.

Projet d'agrandissement
du Collège Dawson

ATTENDU QUE le Collège Dawson est un établissement d'enseignement supérieur faisant partie du réseau collégial public du Québec;

CC-220330-CA-0080

ATTENDU QU'en vertu de sa mission, le Collège Dawson offre une éducation et de la formation en anglais aux Québécois et Québécoises qui y sont admis;

ATTENDU QU'il a été établi que le Collège Dawson souffre d'un déficit d'espace et a travaillé pendant de nombreuses années sur un projet d'agrandissement avec le ministère de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE ce projet d'agrandissement figure parmi les projets prioritaires énumérés dans la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* adoptée en décembre 2020 par l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE, le 1^{er} février 2022, le premier ministre du Québec a rendu publique la décision du gouvernement de sursoir au projet d'agrandissement;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu une copie de la résolution adoptée par le conseil d'administration du Collège Dawson le 9 février 2022 relativement à la décision du gouvernement du Québec de sursoir à ce projet d'agrandissement, telle qu'elle apparaît au document n° CC-SWLSB-2022/03/30-CA-002;

ATTENDU QUE le Collège Dawson a déclaré que le report du projet d'agrandissement aura des conséquences négatives sur le maintien et le développement des services offerts en anglais aux étudiants et étudiantes qui fréquentent ou fréquenteront bientôt le collège;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite appuyer la demande faite au gouvernement du Québec par le Collège Dawson concernant le maintien de ce projet d'agrandissement comme il a été prévu dans le prochain Plan québécois des infrastructures;

ATTENDU QU'il est capital d'accorder un traitement égal à tous les cégeps du Québec et leurs étudiants, que les services leur soient offerts en français ou en anglais;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier informe le premier ministre du Québec, M. François Legault, qu'il appuie pleinement le projet approuvé d'agrandissement du Collège Dawson;

ET QUE, par la présente, le conseil demande au premier ministre du Québec de reconsidérer sa décision de sursoir au projet d'agrandissement du Collège Dawson.

Adoptée à l'unanimité

12.1.2 Réfugiés ukrainiens

Le président réitère que la situation des réfugiés ukrainiens est une situation humanitaire et non politique. La commission scolaire espère que la résolution suivante saura convaincre le gouvernement du Québec à envisager sérieusement la possibilité de permettre aux réfugiés ukrainiens de fréquenter des écoles du secteur anglophone, car le secteur francophone est déjà confronté à de graves problèmes de surcapacité.

Réfugiés ukrainiens

CC-220330-CA-0081

ATTENDU QUE la guerre qui se déroule à l'heure actuelle en Ukraine a contraint bon nombre de ses citoyens à fuir le pays et demander l'asile ailleurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé que la province accueillera les réfugiés ukrainiens à bras ouverts;

ATTENDU QUE de nombreux centres de services scolaires ont déjà annoncé qu'ils sont prêts à recevoir des réfugiés provenant de l'Ukraine;

ATTENDU QU'un certain nombre de réfugiés ukrainiens ont possiblement une connaissance de l'anglais comme langue seconde;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est équipée pour recevoir un nombre additionnel d'élèves et délivrer un enseignement en français et en anglais;

ATTENDU QUE la *Charte de la langue française* contient une clause humanitaire prévoyant l'admissibilité au réseau scolaire anglophone lors de situations exceptionnelles;

ATTENDU QUE la crise des réfugiés ukrainiens est une situation humanitaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est prête et apte à contribuer à l'éducation des réfugiés ukrainiens;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires confirme par la présente la volonté de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à admettre des réfugiés ukrainiens dans ses écoles et centres, dès maintenant, pour des motifs humanitaires;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge.

Adoptée à l'unanimité

13.0 Clôture

Le président remercie tous ceux et celles qui ont assisté à la séance de ce soir sur Zoom en indiquant qu'il s'agit d'une excellente façon d'observer le fonctionnement du conseil.

Il ajoute qu'il a été annoncé aujourd'hui que la province est maintenant dans une sixième vague de COVID-19 et rappelle à tous et à toutes de demeurer en sécurité et de suivre les mesures en place.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 20 h 39

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 27 avril 2022